

28 mai 2015 -14:09

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mai 2015](#)

Dispositions diverses Affaires sociales

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions diverses Affaires sociales. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

L'avant-projet reprend essentiellement des dispositions purement techniques, qui font suite notamment :

- à la 6e réforme de l'Etat
- à des nécessités de clarification parfois purement linguistiques
- à la nécessité de fondement juridique pour certaines dispositions
- à la nécessité d'harmoniser les notions sociales et fiscales
- à un arrêt de la Cour de cassation
- au changement dans la réglementation des gens de maison

D'autres dispositions sont quant à elles purement d'ordre financier.

Enfin l'avant-projet de loi prévoit :

- la première étape dans la mise en place des éco-chèques électroniques
- les modifications nécessaires à la délivrance de la carte et du visa artistes
- le report de l'entrée en vigueur du règlement définitif de la cotisation Wyninckx sur les pensions complémentaires
- la généralisation de la déclaration électronique des risques sociaux pour le secteur du chômage
- la possibilité de récupérer une indemnité journalière payée par l'INAMI pour un autre jour indemnisé que le dimanche, en cas d'exercice d'une activité non autorisée un dimanche

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>